

# BROCANTE VIDE-GRENIER

## DIMANCHE 15 Juin 2025

RUE DE VILLEROY (à côté de la salle des fêtes)

91070 BONDOUFLE – TEL 06.71.95.39.25

LA MANIFESTATION A LIEU A L'EXTERIEUR

Accès : A6 de Paris ou de province, sortie "Evry-Bondoufle", suivre centre

N 104 (La Francilienne) : direction Evry Bondoufle Centre



**Accueil des exposants : 06H00** Exposition de 07 H 00 à 17 H 00

**Bon de réservation à déposer avant le 13 Juin 2025 en mairie ou par courrier**

COMITE DES FETES : Mairie de Bondoufle - 43 rue Charles de Gaulle - 91070 BONDOUFLE –

: 6 € (TTC) le mètre linéaire jusqu'au 31 Mai 2025

: 7 € (TTC) le mètre linéaire dès le 1er Juin 2025

(Réservation minimum de 2 mètres) ou (5 mètres avec 1 voiture)

**ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES ET AVEC LA PARTICIPATION DE ST DENIS ST  
FIACRE POUR LA BUVETTE**

Nom et prénom (du responsable du stand): .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... **Date de dépôt** : .....

Je désire participer à la brocante vide grenier du Comité des Fêtes et déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation disponible auprès du comité des fêtes, et notamment je déclare :

1°) pour les particuliers : ne pas vendre d'articles neufs et ne faire que 2 vide-greniers brocante par an

2°) pour les professionnels : un numéro de registre des métiers est obligatoire (avec factures justificatives).

Nombre de mètres linéaires loués : ..... x ..... € = .....

**NOM du PORTEUR du CHEQUE IDENTIQUE AU NOM DE LA RESERVATION  
(Chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes)**

**RESTAURATION sur PLACE (sous réserve)**

**PHOTOCOPIE recto verso OBLIGATOIRE**

: carte d'identité \*

Pièce d'identité produite : passeport \*

: permis de conduire \*

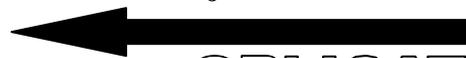
N° .....

Délivré le : .....

Par la préfecture de : .....

*\* au choix mais à l'adresse actuelle*

Dossier non valable si cette case n'est pas remplie  
entièrement et si le dossier n'est pas signé.  
à joindre au dossier



**OBLIGATOIRE**

Ci-joint un chèque de.....€

(ou espèces)

**libellé à l'ordre du Comité des Fêtes**

SIGNATURE

(obligatoire)

**Extrait du règlement : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries sans arrêté préfectoral  
Annulation interdite sauf cas de force majeure avec justificatif officiel**

**Plus d'entrée de véhicule après 08h00** - Interdiction de tout exposant vendant de la restauration alimentaire. Le placement se fait dans l'ordre des dates de réservation dans la mesure du possible.

**DEPART INTERDIT DES EXPOSANTS AVANT 17 H 00**